



**Délibération n° B2024-43**  
**du bureau syndical**  
**Séance du 18 octobre 2024**  
**Point sur les appuis communs**

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 09  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de votants : 11

Le dix-huit octobre deux mille vingt-quatre, à dix heures, le bureau du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère, convoqué le onze octobre deux mille vingt-quatre s'est réuni à QUIMPER au siège du SDEF, sous la présidence de M. Antoine COROLLEUR, Président du syndicat.

**Etaient présents :**

**Secteur d'ABERS/IROISE :**

- Antoine COROLLEUR (Plourin)
- Roger TALARMAIN (Plouguin)

**Secteur du CENTRE :**

- Pierrot BELLEGUIC (Kergloff)

**Secteur de CROZON-CHATEAULIN :**

- Xavier BOREL (Le Faou)

**Secteur de LANDIVISIAU/HAUT LEON :**

- Marie-Claire HENAFF (Saint-Vougay)

**Secteur de MORLAIX :**

- François HAMON (Saint-Martin-des-Champs)

**Secteur de QUIMPER :**

- Hervé HERRY (Ergué-Gabéric) reçu pouvoir de Thomas FEREC

**Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU :**

- Marie-José TOULLEC (Bannalec)

**Collège des EPCI :**

- Pascal KERBOUL (Communauté de Lesneven Côte des Légendes) reçu pouvoir de Jean-Yves QUERE

▪ **Services du SDEF :** Jacques MONFORT, Directeur, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, Christian HENAFF, Responsable du pôle administratif et comptable et Morgane BOULIERE, Responsable du pôle juridique

**Excusés :** Secteur du CAP SIZUN : René SOUBEN (Mahalon), Secteur de LANDERNEAU-LESNEVEN : Jean-Yves QUERE (Ploudaniel) Secteur du PAYS BIGOUDEN : Stéphane LE DOARE (Pont-l'Abbé) Secteur de QUIMPER : Thomas FEREC (Briec), Secteur de QUIMPERLE/CONCARNEAU : Jacques RANNOU (Rospenden)

**Est élu secrétaire de séance :** Pierrot BELLEGUIC

## **Point sur les appuis communs** **Délibération B2024-43**

Sur proposition du Président, Emmanuel QUERE, Directeur adjoint, présent l'avancement du contrôle et de la régularisation de l'occupation des appuis communs, propriété de l'AODE.

L'encadrement de l'occupation de ces infrastructures par les différents opérateurs est encadré par une convention, signée avec chaque opérateur. Cependant, les données fournies par les opérateurs manquent de précisions, ne sont pas fournies au rythme prévu par la convention (deux fois ans) et sont parfois incomplètes. Un contrôle et une régularisation de ces conditions d'occupation sont donc nécessaires pour inventorier, suivre et, le cas échéant, gérer l'occupation de ces supports.

L'utilisation de ces appuis communs par un opérateur de communications électroniques implique le versement, de la part de l'opérateur, d'une redevance révisable dont le montant la date de signature, était de 55 €HT auprès d'Enedis et de 27,50 €HT auprès de l'AODE, et ce pour une durée de 20 ans. Cependant, les opérateurs n'appliquant que rarement cette règle, le SDEF ne dispose actuellement pas d'une connaissance précise des supports électriques mis à disposition.

Il y a donc un enjeu fort à identifier les appuis utilisés avant 2015 mais également à contrôler l'exhaustivité des appuis déclarés depuis 2015 par les opérateurs.

Pour les appuis utilisés depuis 2015 par Orange et XP-Fibre, en l'absence d'informations fiables et complètes, le SDEF a réalisé un contrôle des appuis utilisés pour la fibre par les opérateurs Orange et XP-fibre sur leurs territoires respectifs de déploiements. Il en ressort :

- 571 appuis à régulariser soit 18 415€
- 522 appuis à régulariser soit 16 835€

Pour les appuis utilisés avant 2015 par Orange, les résultats ont permis d'identifier 41 115 poteaux d'électricité utilisés par l'opérateur Orange pour le déploiement de son réseau. Cela représente, après déduction des 921 appuis cuivre déjà déclarés par Orange, un total de 40 194 appuis non concernés par une convention, c'est-à-dire occupés sans droits ni titres, pour un montant de 1 296 256€.

S'agissant des supports contrôlés dans le cadre des conventions avec XP-Fibre et ORANG, il est proposé de transmettre le résultat du contrôle aux deux opérateurs déployant la fibre dans les zones AMII et émettre un titre de recette.

S'agissant de la régularisation de l'occupation des supports utilisés avant 2015, il est proposé d'engager avec ORANGE un protocole d'accord pour régulariser la situation afin de pouvoir récupérer une compensation à cette occupation sans droit ni titre avant que l'opérateur historique ne décommissionne le réseau cuivre.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- la poursuite de ces contrôles et régularisation,
- de mandater le Président pour négocier un protocole d'accord avec Orange.

**Le 27 janvier 2025**

**Le Président du SDEF**  
**Antoine COROLLEUR**

**Le secrétaire de séance**  
**Pierrot BELLEGUIC**

